



ANDRÉ MALRAUX
LYCÉE — GRETA
— REMIREMONT — VOSGES —

APPEL D'OFFRES OUVERT
DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES
(articles 66, 67, 68, 78 et 80 du Décret n° 2016-360)

Cahier des Clauses Administratives Particulières

MARCHÉ 2024 : 2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande

Dépositaire de l'offre : Lycée André Malraux

Pouvoir adjudicateur : Madame Pascale LEMAÎTRE, Proviseur

Contact :

Madame Aurélie CROISILLE,
Gestionnaire, pour tout renseignement administratif
Aurelie.Croisille@ac-nancy-metz.fr

Monsieur Olivier PARIS,
DDFPT, pour tout renseignement technique
olivier.paris@ac-nancy-metz.fr

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 27 janvier 2025 à 12h00

ARTICLE 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture et l'installation de **2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande** pour répondre au besoin de mise aux normes sur le site de **SAULXURES SUR MOSELOTTE**.

ARTICLE 2 : Caractéristiques techniques souhaitées

Les candidats devront proposer des matériels présentant les caractéristiques techniques minimales obligatoires définies par les normes NF et CE.

Les systèmes doivent être conformes à la réglementation en vigueur en matière de sécurité. Ces matériels doivent être accompagnés d'un certificat de conformité de la communauté européenne, d'une notice d'instruction en français et être pourvu d'un marquage CE.

ARTICLE 3 : Liste des pièces constituant le dossier de consultation

- Le Règlement de la Consultation,
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses Annexes,
- l'Acte d'Engagement (AE).

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/148931/show>

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de prestations de services approuvé par l'Arrêté du 19 janvier 2009, n'est pas joint au marché car il est censé être parfaitement connu de l'entreprise. Certaines dérogations sont stipulées aux Articles 5 et 9.

ARTICLE 4 : Prestations et conditions d'exécution du marché

La prestation comprendra :

- le transport, la livraison, l'installation, la mise en service sur le site de **Saulxures sur Moselotte**

Pour le déchargement, le vendeur met à disposition le matériel de levage et de mise en place nécessaire.

La livraison devra se faire après accord de l'établissement sur les dates et heures, avec visite préalable de l'atelier de **Saulxures sur Moselotte** et de ses accès.

La transformation de structure devra être opérationnelle au plus tard sur le site de **Saulxures sur Moselotte** le mardi 27 mai 2025, date limite souhaitée.

ARTICLE 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Le représentant désigné par le pouvoir adjudicateur à cet effet assiste à la livraison ou à l'exécution de la prestation et procède aux opérations de vérification qui consisteront en :

- vérification quantitative et qualitative du matériel.
- démarrage du système et tests :

Le titulaire du marché devra procéder aux essais de mise en service et vérifications du bon fonctionnement de l'équipement.

Par dérogation aux articles 23 à 25 du CCAG, les opérations de vérification ainsi que les décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction ou de rejet sont effectuées par le responsable du Laboratoire en lieu et place du Pouvoir Adjudicateur.

Un procès-verbal de réception correspondant aux vérifications et contrôles cités ci-dessus, ainsi qu'à la remise des documents prévus à l'article 4 du CCTP sera fourni.

- si les essais sont positifs, la personne publique décide l'admission des matériels,
- si les essais sont négatifs, la personne publique décide l'ajournement des matériels.

ARTICLE 6 : Garantie

Les prestations font l'objet d'une garantie 24 mois d'utilisation (pièces, main d'œuvre et déplacement).

La garantie contractuelle prend effet à compter de la date de signature de la réception technique sur site.

ARTICLE 7 : Prix du marché

Les prix sont réputés fermes et non actualisables. Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les fournitures, ainsi que la livraison et toutes les prestations d'installation. Ils sont considérés valides pendant au moins 3 mois à la date de la remise de l'offre.

ARTICLE 8 : Paiement

La facture devra être transmise en trois exemplaires après la livraison, au vu du Procès-verbal de réception.

Le règlement sera effectué par mandat administratif, 30 jours après réception des factures, au vu d'un RIB communiqué par le fournisseur comportant le n° IBAN et le BIC.

ARTICLE 9 : Pénalités de retard

En cas de non-respect du fait du titulaire de ses obligations dans les délais contractuels donnés à l'acte d'engagement et par dérogation à l'article 14 du CCAG, le pouvoir adjudicateur du marché peut appliquer des pénalités établies comme suit :

- non-respect du délai de livraison contractuel indiqué par le titulaire dans son offre : 200 € par jour de retard constaté à compter du délai indiqué par le titulaire dans son offre ;
- retard d'intervention dans le cadre de la garantie et une fois celle-ci échue, pendant la durée sur laquelle le titulaire s'engage dans son offre à assurer l'assistance technique et le service après-vente (délai maximum d'intervention sur site : 15 jours) : 100 € par jour de retard constaté ;
- retard dans la remise de la documentation technique (à la mise en service) : 30 € par jour de retard constaté.

ARTICLE 10 : Règlement des litiges

Le marché est passé par une personne morale de droit public. A ce titre, il relève du contentieux administratif et de la compétence du Tribunal Administratif territorialement compétent.

ARTICLE 11 : Pièces constitutives du Marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- l'Acte d'Engagement,
- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses Annexes remplies.

Dépôt de candidature

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat (extrait KBIS à fournir). Seul l'Acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

Chaque candidat s'engage à ne pas faire l'objet de l'une des interdictions de soumissionner visées par :

- les articles 38 et 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 06 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,
- l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les candidats soumissionneront au marché en remettant :

- Le présent avis valant cahier des charges paraphé à chaque page et signé (la signature du candidat vaut acceptation des conditions du marché),
- les Annexes du CCTP remplies en détail et signées (prix et disponibilité des articles),
- une annexe technique précisant les conditions et délais d'installation.

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie dématérialisée sur la plateforme AJI à l'adresse suivante : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/148931/show> mais accepte les plis adressés par voie papier. Les candidats devront transmettre leur offre dans une enveloppe unique sous pli cacheté portant les mentions :

« Marché 2024 – 2 Systèmes d'évacuation sciure silos et 1 convoyeur à bande - NE PAS OUVRIR ».

L'offre de l'entreprise devra parvenir au lycée obligatoirement jusqu'au **27 janvier 2025** inclus, sous peine de rejet de l'offre, par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Lycée Polyvalent André Malraux, service Intendance, 13 Rue de l'Épinette, 88200 Remiremont

Les propositions qui seraient remises après la date limite fixée ci-dessus, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues ; elles seront renvoyées à leurs auteurs.

À REMIREMONT, le 06 janvier 2025

**Pour le pouvoir adjudicateur,
Madame Le Proviseur**

P. LEMAÎTRE